

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La situation actuelle face à la crise du COVID 19 nous oblige à réviser les modalités d'accueil et le mode de fonctionnement de l'accueil de loisirs à partir du 11 mai 2020.

Le présent règlement vous précise les nouvelles modalités.

1) CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'accueil des enfants se fera uniquement sur réservation par mail (clsh.gemozac@orange.fr) ou fiche papier et ne sera effectif qu'après validation par l'accueil de loisirs.

La réservation devra faire apparaître les jours et horaires d'arrivée et de départ de l'enfant, ainsi que l'école fréquentée pendant cette période.

Les réservations devront être effectuées au moins 3 jours ouvrables avant la venue de l'enfant.

Toute inscription non annulée par écrit au moins 48h à l'avance sera facturée (sauf certificat médical).

L'accueil de loisirs se réserve le droit d'annuler les réservations pour non-respect de ces règles ou par manque de place.

Les parents seront invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil de loisirs.

En cas de symptôme ou de fièvre (38° ou plus), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil.

2) HORAIRES

Horaires de l'accueil de loisirs :

Le A.L.S.H. est ouvert le mercredi **de 7h30 à 19h00.**

Possibilité de venir à la demi-journée de **7h30 à 12h00** ou de **13h30 à 19h00.**

3) TARIFS

Les tarifs de base pour un enfant sont de :

- **11,15 euros la journée sans le repas ;**
- **8,10 euros la demi-journée goûter compris.**

Les tarifs pourront varier en fonction du nombre d'enfants par famille.

Par ailleurs, **des réductions peuvent-être obtenues grâce au quotient CAF (photocopie), bons vacances MSA et des réductions CE.**

Les chèques vacances et CESU seront acceptés.

4) ASSURANCE / SECURITE

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux familles d'accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la porte d'entrée. **Les parents ne seront toutefois pas autorisés à pénétrer dans les locaux.**

- modalités d'accueil du matin : prévenir de votre présence en sonnant ; un animateur viendra prendre en charge votre enfant et l'accompagnera dans sa salle d'activité.

- modalités d'accueil du soir : prévenir de votre présence en sonnant ; un animateur raccompagnera votre enfant avec ses affaires à la porte d'entrée des locaux.

5) FONCTIONNEMENT / VIE PRATIQUE

Le déjeuner et le goûter ainsi qu'une gourde ou une bouteille d'eau (au nom de l'enfant) devront être fournis par les parents. Seuls **les repas ne nécessitant pas d'être réchauffés** seront acceptés. Ils devront par ailleurs **être placés dans un sac isotherme.**

